

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2014

Changement de matrice local commercial

M. le Receveur informe le conseil qu'il est nécessaire de changer de plan comptable pour le local commercial et de passer de la M4 à la M14 à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil vote à l'unanimité.

Fermeture d'un poste d'adjoint Technique 1^{ère} classe

Un agent des services techniques devant partir à compter du 1^{er} mars 2015, le conseil municipal décide de fermer son poste.

Convention avec la fourrière

M. le Maire donne lecture des propositions de contrats de la SBPA de Marmagne et de la SPA de Bourges pour la mise en fourrières d'animaux errants sur la commune.

Le conseil choisit à l'unanimité le contrat de la SBPA pour un montant annuel de 570 €.

Autorisation permanente et générale de poursuites

Le conseil municipal donne l'autorisation au receveur afin qu'il puisse engager des poursuites sur les impayés concernant tous les budgets communaux et le CCAS.

Loyer station de lavage PLANSON

Le bail de M. PLANSON pour la station de lavage étant arrivé à expiration, il est décidé de le renouveler pour 3 ans et d'appliquer sur le montant l'indice de la construction 2014.

Rétrocession de la voirie du lotissement la Championne 3

En l'absence de M. le Maire, M. Daniel MERCIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil de la rétrocéder des ouvrages (voirie, éclairage public, réseaux) du lotissement la championne 3 à l'euro symbolique.

:

Questions diverses

M. le Maire fait part du bilan établi par le SDIS. Il demande à M. Christophe ANDRAULT de suivre la mise en conformité des bornes incendie

M. RENOUX a adressé à M. le Maire une lettre afférente aux visites d'assainissement individuel. M. le Maire précise que ces visites effectuées par le PACT 18 n'ont qu'une valeur de diagnostic et non un caractère obligatoire de travaux pour le moment.

M. le Maire indique que la cotisation annuelle au SIVY est de 2 600 € mais qu'il est important d'y être présent notamment dans le cadre de nos projets liés à l'environnement.

M. le Maire fait part du courrier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Il indique que dès le mois de janvier il faudra constituer le dossier de subventions concernant le déphosphatage de la station et donc de tenir compte des critères de l'Agence de l'eau.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Région Centre concernant les orientations retenues pour l'attribution des subventions et notamment l'engagement « 0 pesticide ».

M. le Maire informe le conseil que les enseignantes de l'école élémentaire ont demandé des tracés dans la cour pour des jeux type marelle. Il indique qu'il en fera part à la Communauté de Communes de La Septaine pour que les tracés soient effectués conjointement avec l'agent technique de la CdC.

M. le maire indique que les vœux à la population auront lieu le 10 janvier 2015 à 18 heures à la salle des Fêtes. Les membres du conseil proposent des thèmes à aborder.